



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

COMPTE-RENDU DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

LUNDI 26 OCTOBRE 2009

Salle de réunion dans les locaux de l'Institution à Aumale (76) – 10h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 26 OCTOBRE 2009

**

COMPTE RENDU

**

Etaient présents :

M. PECQUERY, Président de l'Institution et conseiller général du canton de Gamaches
M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer
M. BIGNON, Député - Conseiller général du canton d'Oisemont
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie
M. DUHAMEL, Conseiller général du canton d'Aumale
Mme GAOUYER, Conseillère générale du canton d'Eu
M. LOIN, Conseiller général du canton de Blangy-sur-Bresle
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M. DALE, Payeur départemental de la Seine Maritime

Melle AGOGUÉ, Animatrice de bassin versant - EPTB Bresle
Melle BERNIZET, Animatrice du SAGE - EPTB Bresle
M. FORGEAIS, Animateur « nature et pêche » - EPTB Bresle
Mme MARQUET, Direction de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime

Absents ou excusés :

Mme HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est
M. JACOB, Conseil général du canton d'Hallencourt
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest
M. MAUGEZ, Conseiller général du canton de Songeons, représentant du Président du Conseil général de l'Oise
M. VANSEVENANT, Conseiller général du canton de Friville Escarbotin (pouvoir à M. PECQUERY)

M. BARREAU, Directeur de l'environnement - DERE - Conseil général de la Seine-Maritime
M. BILLARD, Chargé de mission - EPTB Bresle
Mme LUCAS, Direction du développement et de la vie locale - Conseil général de l'Oise
Mme VASSALLI, Directeur de l'environnement par intérim - Conseil général de la Somme
M. DE MALEYSSIE-MELUN, Directeur général adjoint – Conseil général de la Somme

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 26 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 30 mars 2009	4
2. Personnels de l’Institution	4
3. NATURA 2000	5
4. SAGE de la Vallée de la Bresle	5
5. Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs	7
6. Animation de bassin versant	8
7. Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)	10
8. Animations « nature » 2009	11
9. Point sur l’évolution de la pêche associative	11
10. Changement de locaux de l’Institution	11
11. Autres	12

**

COMPTE RENDU

**

Le Président ouvre la séance en annonçant le décès brutal, survenu au début de l'été dernier, de M. ARCILLON, conseiller général du canton de Moyenneville et membre de l'Institution. Son remplacement au sein du Conseil d'administration devrait avoir lieu très prochainement.

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 30 mars 2009

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Personnels de l'Institution

M. PECQUERY débute ce Conseil d'administration en évoquant les mouvements de personnels au sein de l'Institution.

MM. BILLARD et FORGEOIS (remplacement)

Tout d'abord, M. PECQUERY évoque le retour de M. BILLARD, revenu en poste le 12 octobre dernier après 8 mois d'absence suite à son accident. Le départ en détachement de l'animateur « nature et pêche », M. FORGEOIS, est également annoncé. Le recrutement d'un remplaçant est en cours afin que les missions continuent à être assurées.

Reconduction du contrat de l'assistante administrative (Mme OUALLET)

M. PECQUERY signale aussi l'arrivée d'une nouvelle assistante administrative Mme OUALLET, en juillet dernier, en lieu et place de Mme BUCHARD.

Le contrat CAE de 6 mois de Mme OUALLET s'achève le 31 décembre 2009. Compte tenu de son travail, il souhaiterait que ce contrat soit reconduit en étudiant la possibilité d'une revalorisation de son salaire.

Le Conseil, après avoir entendu les propos du Président PECQUERY, autorise ce dernier à tout mettre en œuvre pour reconduire Mme OUALLET sur son poste sous la forme d'un CAE pour une durée de 12 mois supplémentaires. Mme OUALLET bénéficiera d'une revalorisation de salaire sur la base d'un taux horaire égal à 127% du SMIC.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2010 de l'Institution.

Reconduction du contrat de l'agent technique (M. MACQUET)

Le Président explique que le CDD de M. Macquet (agent de l'Institution travaillant sur le suivi des migrateurs) se termine le 31 décembre 2009. Dans le même temps, prendra fin la convention partenariale avec l'ONEMA sur le suivi de poissons migrateurs. Il propose que ce partenariat soit reconduit pour une durée de 3 ans, durée également souhaitée pour un nouveau CDD de l'agent technique.

M. FORGEOIS rappelle que ce poste est actuellement financé à hauteur de 75% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les Régions Haute-Normandie et Picardie et la Fédération de pêche 76. Les financeurs actuels ont été relancés pour renouveler l'aide apportée pour les 3 ans à venir. A noter que c'est l'association SEINORMIG qui devrait participer en lieu et place des FDPPMA 76 et 80.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, souhaite que le partenariat avec l'ONEMA sur le suivi scientifique des poissons migrateurs soit renouvelé pour les trois prochaines années. Il autorise le Président PECQUERY à tout mettre en œuvre pour :

- *la reconduction de ce partenariat avec l'ONEMA (signature de conventions, recherche des financements,...) et*

- la reconduite du contrat de travail de M. MACQUET pour les 3 ans à venir.

Les dépenses de salaire correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2010 de l'Institution.

Reconduction du contrat de l'animatrice SAGE (Melle BERNIZET)

Le Président explique que le CDD de 3 ans de Melle BERNIZET arrive à échéance le 31 janvier 2010. Afin de continuer le travail engagé par la Commission locale de l'eau (CLE) pour le SAGE de la Bresle, il propose la reconduction du même type de CDD (3 ans).

Rappel : ce poste bénéficie de financements partagés entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (50%) et le Conseil Régional de Picardie (30%), dans le cadre de conventions d'aides financières :

- avec l'Agence : signée jusqu'à fin décembre 2011 (demande de prolongation à faire ensuite)
- avec le CR Picardie : se termine le 31/01/2010 : possibilité de redemander une convention pour 3ans.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, souhaite reconduire le CDD de Melle BERNIZET pour les trois années à venir et autorise le Président à tout mettre en œuvre pour cela.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2010 de l'Institution.

3. NATURA 2000

Convention entre l'Etat et l'EPTB Bresle

M. FORGEOIS indique que l'Institution vient de signer une convention avec l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 9 791 €, suite à la demande effectuée en février dernier, pour permettre la réalisation des premières actions de mise en œuvre du document d'objectifs fin 2009.

Les premiers contrats Natura 2000 devraient être signés en cette fin d'année sur des sites appartenant au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (CSNP).

MAET Natura 2000 (mesures agri-environnementales territorialisées)

M. FORGEOIS explique qu'un dossier MAET a été monté par le CSNP, avec l'aide de la DDAF80 et de l'Institution, pour le 30 septembre 2009. Une rencontre est prévue le 5 novembre avec quelques représentants agricoles des départements 60 et 80 pour leur présenter les mesures de gestion envisageables sur les parcelles agricoles concernées par le site Natura.

4. SAGE de la Vallée de la Bresle

Arrêté de composition de la CLE et réunion des membres

Suite à la parution, le 28 avril 2009, de l'arrêté modificatif n°2 de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Vallée de la Bresle, les membres de la CLE se sont réunis le 26 juin 2009.

Au cours de cette réunion, un nouveau Président de la CLE, des Vice-Présidents et une Commission permanente ont été élus. Ainsi, M. Jérôme BIGNON, Vice-Président de la CLE constituée en 2006 et qui a assuré la Présidence de la CLE par intérim de mars 2008 à juin 2009, a été élu Président à la majorité. MM. Laurent MYLLE, Pierre LOIN et Jacques PECQUERY, représentant respectivement les départements de l'Oise, de la Seine-Maritime et de la Somme, ont été élus Vice-Présidents à l'unanimité.

Ensuite les membres ont dû délibérer sur différents sujets propres au fonctionnement de la CLE.

M. PECQUERY signale que, lors de cette réunion de CLE, il a soulevé une nouvelle fois le problème de l'atlas des zones inondées (DDE, 2005) qui, d'après lui et d'autres élus de la vallée, est inexacte et bloque des projets. M. MAQUET intervient en indiquant que cette étude n'est pas opposable mais que la DDE s'en sert comme si elle l'était.

Melle BERNIZET indique qu'à défaut d'étude plus précise, cet atlas des zones inondées sert de référence dans la vallée. Elle indique également que, lors de cette même réunion de CLE, MM. PECQUERY et BIGNON avaient suggéré l'idée de l'extension du PPRI (Plan de prévention du risque

inondation) actuellement en cours sur les trois villes sœurs à l'ensemble du bassin versant. Ce serait un moyen de faire réviser cet atlas par les services de l'Etat mais un PPRI est un processus très long. M. MAQUET signale que le PPR sur les trois villes sœurs semble actuellement en sommeil et que s'il doit être étendu à l'ensemble du bassin versant, la méthodologie doit être revue. Melle BERNIZET indique que le sujet de la révision de l'atlas des zones inondées a été, entre autre, évoqué lors d'une réunion de suivi du SAGE.

Réunion de suivi

Cette réunion s'est tenue le 30 juin dernier et a réuni l'animatrice du SAGE, un agent de la Délégation interservices de l'eau de Seine-Maritime (DISE 76), un agent de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL, ancienne DIREN) de Haute-Normandie et de 2 agents de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), sur leur demande.

Après discussion, il avait été suggéré que le SAGE **ne mènerait pas de nouvelle étude sur les zones inondées mais que pour résoudre en partie ce problème d'atlas contesté, une autre étude devrait être menée en utilisant la porte d'entrée « zones humides »**.

En effet, la délimitation de ces zones humides est le préalable aux zonages des zones humides d'intérêt environnemental particulières (ZHIEP) et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) : zonages « obligatoires » pour la rédaction du PAGD (=Plan d'Aménagement et de Gestion Durable - document du SAGE).

Cette délimitation des zones humides est encadrée par un arrêté (et une circulaire qui définit très précisément la détermination du caractère humide d'une zone par son sol et/ou sa végétation). L'étude sera réalisée à une échelle assez fine (probablement parcellaire) afin d'éviter les imprécisions.

M. MAQUET demande si, une fois cette délimitation des zones humides (ZH) réalisée, il sera possible de permuter cette cartographie avec l'atlas des zones inondées. Il souhaite également savoir dans quel délai cette délimitation sera réalisée.

Melle BERNIZET indique que, vraisemblablement, la délimitation des ZH devrait englober les zones actuellement mentionnées comme inondées dans l'atlas. Elle explique que les différents zonages de ZH (loi sur l'eau, ZHIEP, ZHSGE) ne sont pas soumis aux mêmes obligations mais que ces délimitations devraient prédominer puisque réalisées dans le cadre du SAGE. L'Agence de l'eau aurait voulu que cette étude soit lancée au printemps 2010 mais du fait que ce sujet n'ait pas encore été discuté en CLE et du contexte actuel de l'EPTB Bresle (locaux et personnel), il semble préférable de décaler cette étude au printemps 2011 (début des démarches de recherche d'un bureau d'études fin 2010) et d'estimer sa fin pour l'automne 2011.

M. SÉNÉCAL attire l'attention du Conseil sur les erreurs faites par le passé et dont la société pâtit aujourd'hui (problème des haies, mares, etc...). Il souligne que la délimitation des zones humides ne devra pas tomber dans l'excès inverse de l'Atlas des zones inondées, et permettre la destruction de zones humides supplémentaires.

Mme GAOUYER indique qu'elle est actuellement confrontée à un problème avec une usine du fond de vallée : se trouvant sur un secteur inondable, il est demandé à cette usine de fermer et de se déplacer. Mme GAOUYER a peur que ce fait se propage à toute la ZAC des Prés salés.

Melle BERNIZET indique qu'il est clairement indiqué dans la circulaire permettant la délimitation des ZH qu'elle ne conduit pas à remettre en cause les activités ou aménagements existants au moment de la délimitation.

Melle BERNIZET rajoute que l'Agence de l'eau serait prête à subventionner un deuxième poste d'animateur pour suivre cette étude et faire tout le travail annexe (communication entre autre) qu'elle n'a pas le temps de réaliser.

Affiche et livret de communication sur le SAGE

Lors de la réunion CLE de juin 2009, les membres ont décidé la réalisation d'un projet de communication dont le but est **d'informer le grand public sur le SAGE, via l'exposition d'une affiche dans chaque mairie du bassin versant.**

Le Président BIGNON a sollicité (par un courrier en date du 04 septembre 2009) le Président de l'EPTB de la Bresle (structure porteuse du SAGE) pour qu'il mette tout en œuvre, aussi bien techniquement que financièrement, afin d'assurer la réalisation de ce projet. L'échéance de réalisation de ce projet est fixée à fin 2009.

Une dizaine de membres de la CLE s'est réunie en septembre dernier pour travailler sur la forme et le contenu de ce projet. Il s'agira d'une **affiche au format A3 et d'un livret complémentaire au format A5**. Les membres ne souhaitent pas qu'un bureau d'études travaille sur ces documents.

Cette dépense est déjà inscrite au budget 2009 de l'Institution de la Bresle (3000 €) et elle sera financée via les subventions annuelles de fonctionnement du SAGE (50% AESN et 30% CR Picardie).

Melle BERNIZET demande l'avis des membres présents.

M. SÉNÉCAL se demande, sans pour autant le critiquer, si le format « affiche » est pertinent. Il propose de diversifier les moyens de communication, de s'intégrer aux manifestations des communes...

Melle BERNIZET indique que le choix du format « affiche » exposée dans les mairies paraît être une approche, voire une accroche, plus directe qu'un bulletin, une plaquette. L'affiche ainsi que le livret qui l'accompagne seront mis en ligne sur le site internet de l'Institution.

Les membres donnent leur accord pour que le Président de l'Institution mène à bien ce projet.

Protocole d'accord SAGE – structure porteuse

L'AESN souhaiterait qu'un protocole d'accord (ou convention) soit signé entre le SAGE et l'Institution de la Bresle (sa structure porteuse) afin de définir clairement les obligations de chacun.

Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion de CLE et un protocole d'accord sera proposé au Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Mme MARQUET demande si l'AESN serait signataire de ce protocole d'accord.

Melle BERNIZET répond que généralement non mais que la question peut leur être posée.

5. Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs

Echec du projet de renaturation - ouvrage de Sénarpont

M. FORGEOIS dresse l'historique du projet d'aménagement du site de Sénarpont, en rappelant que la solution retenue est une renaturation. Ce projet a été sélectionné « site atelier hydromorphologie » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (courrier du 17 juin 2009).

Il rappelle que le projet de renaturation prévu pourra ainsi bénéficier de subventions exceptionnelles (déplafonnement des aides publiques à 100%), comprenant les études complémentaires, les travaux, les actions relatives à la communication et le suivi sur le milieu durant 3 à 6 ans après les travaux.

Cependant, malgré des efforts considérables de nombreux techniciens (Institution, ONEMA, DREAL HN, AESN) et des élus (M. BIGNON), le propriétaire du site qui permet d'accueillir la renaturation vient de refuser catégoriquement le projet. Une DUP semble inenvisageable du fait de l'existence d'une solution alternative : une passe à poisson qui pourrait être installée sur l'ouvrage.

M. FORGEOIS indique que cette solution est réalisable mais risque de poser problème assez rapidement, puisqu'une surveillance et un entretien hebdomadaires voire journaliers sont nécessaires. De plus, le bief conduisant à l'ouvrage n'est plus en parfait état. Des fuites existent et sa stabilité dans le temps est menacée.

M. BIGNON exprime son désappointement sur ce dossier, pour lequel nombre de personnes se sont investies depuis des mois.

M. FORGEOIS précise que l'Institution ne pouvant participer à la réunion de lancement des travaux sur les sites ateliers, l'AESN est dans l'obligation de déclasser le projet de Sénarpont au profit d'autres projets inscrits sur la liste complémentaire.

M. PECQUERY suggère d'opter pour la solution de la passe à poissons.

M. SÉNÉCAL explique qu'il serait dommage d'abandonner le projet de renaturation qui, en plus du gain écologique qu'il apporterait à la Bresle, serait l'occasion de créer une vitrine de tout premier ordre en matière de restauration de la circulation piscicole.

M. PECQUERY, avec l'accord des membres du Conseil, propose de poursuivre 3 à 4 mois supplémentaires, les démarches pour tenter de réaliser l'opération de renaturation.

Aménagement des autres ouvrages / recrutement d'un chargé de projets « migrateurs »

M. FORGEOIS explique qu'il y a d'autres ouvrages à aménager malgré les difficultés rencontrées pour aménager le principal ouvrage sur la Bresle.

Un bilan des ouvrages à aménager a été réalisé au début de l'été avec l'aide des services de l'Etat (DREAL HN, DISEMA) et l'ONEMA pour établir des tranches d'aménagements prioritaires. Au final, 7 tranches regroupant 35 ouvrages ont été définies.

Il apparaît clairement que l'Institution doit se doter de moyens nécessaires si elle veut mener à bien ce dossier, qui nécessiterait l'emploi d'un agent à temps plein (négociation avec les propriétaires, dossier de DIG, maîtrise d'œuvre, suivi des travaux). L'Agence de l'Eau a fait part de sa volonté d'aider l'EPTB Bresle et de financer en partie (40 à 50%) un poste de chargé de projets « migrateurs ».

M. PECQUERY insiste sur les difficultés rencontrées sur ce dossier depuis toujours, mais précise que les budgets des Départements dont dépend l'Institution risquent de poser problème pour l'emploi d'une telle personne. Il est difficile d'envisager la prise en charge d'un tel poste par l'Institution à hauteur de 60%.

Les membres du CA partagent le point de vue du Président.

Au vu des remarques précédentes, M. SÉNÉCAL s'interroge sur l'embauche d'une personne à temps complet qui partagerait son temps entre les dossiers « suivi de projets Migrateurs » et SAGE.

M. LOIN indique que tant que des financements en provenance de l'Agence de l'Eau existent sur ces postes, il pourrait être intéressant de ne pas les laisser passer.

En conclusion, le Conseil est favorable à l'embauche d'un chargé de projet « migrateurs » (poste trame Bleue), à condition d'obtenir des financements extérieurs permettant de limiter au maximum le financement propre de l'Institution. Les services de l'Institution doivent engager des recherches de financements pour financer ce poste.

6. Animation de bassin versant

L'opération de sensibilisation sur les produits phytosanitaires

Elle a débuté le 6 octobre à Gamaches et se conclura le 27 octobre à Eu. L'Institution assure l'organisation et l'animation de quatre réunions d'information avec l'aide de la FREDON Haute-Normandie, retenue suite à la mise en concurrence. L'Institution Bresle a demandé une participation financière à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil régional de Picardie.

Plaquette gestion durable des eaux pluviales

La société Com'une idée a été retenue pour la conception et la fabrication de la plaquette pédagogique sur les enjeux et outils de la gestion durable des eaux pluviales. La sortie du document à destination des élus locaux est attendue pour décembre 2009. Sur cette action, une subvention de 50 % est demandée à l'Agence de l'eau. La réalisation du dépliant à destination des particuliers est reportée à 2010.

Les ruissellements et inondations

M. PECQUERY rappelle les pistes de travail évoquées lors du dernier Conseil.

Melle AGOGUÉ fait un point sur les avis des Départements concernant l'évolution des compétences de l'Institution. Il en ressort que juridiquement, le statut d'EPTB permet déjà à l'Institution de prendre la maîtrise d'ouvrage nécessaire pour répondre à un besoin d'intérêt général dans le domaine de l'aménagement de bassin hydrographique. Cependant, réfléchir à une évolution statutaire de l'Institution interdépartementale vers un syndicat mixte serait intéressante.

M. MAQUET s'interrogeant sur cette évolution, Melle AGOGUÉ explique que de nouveaux membres (communautés de communes, régions, ...) permettraient d'avoir des ressources complémentaires pour assurer les nouvelles dépenses liées à cette compétence (dépenses à évaluer). En outre, on peut penser qu'une structure ouverte aux collectivités locales favoriserait la perception de l'EPTB dans la vallée.

M. PECQUERY déclare que l'état des lieux des études réalisées sur le bassin a pu être finalisé grâce à un questionnaire, et qu'il permet d'estimer le travail restant à faire.

Melle AGOGUÉ précise que seulement 50 % de réponses spontanées ont pu être récoltés. Avec les relances et le travail bibliographique réalisé depuis 2007 avec la cellule d'animation du SAGE, on aboutit à un état des lieux des acteurs et des actions :

- Tout le bassin versant n'est pas couvert par une maîtrise d'ouvrage locale et tous les maîtres d'ouvrage en place n'ont pas systématiquement la même étendue de compétences. C'est pourquoi sur certains secteurs défaillants en maîtrise d'ouvrage, les communes compensent par la réalisation d'études hydrauliques communales pour protéger leur territoire urbanisé.

- Ensuite, certains secteurs couverts par une maîtrise d'ouvrage locale n'ont pas fait l'objet d'étude hydraulique : est-ce à dire que ces secteurs ne présentent pas de problèmes ? ou bien que ces maîtres d'ouvrage n'ont pas les moyens d'exercer leur compétence ?

- L'Institution Bresle pourrait donc s'intéresser au minimum aux territoires dépourvus de maîtrise d'ouvrage, soit l'équivalent de 230 km² (38 communes). D'après un bilan financier fourni par l'Association régionale pour l'étude et l'amélioration des sols (AREAS), le coût d'étude de ce territoire pourrait être estimé à 230 000 €.

M. PECQUERY rappelle les difficultés conjoncturelles et les moyens réduits des Départements, qui permettent difficilement de s'engager financièrement.

Melle AGOGUÉ rappelle que le statut d'EPTB permet de prélever une redevance pour service rendu. L'Agence de l'eau, sollicitée sur ce point en janvier 2008, serait prête à envisager sa mise en œuvre auprès des collectivités bénéficiaires des études.

M. SÉNÉCAL rejoint M. PECQUERY sur la délicatesse de prendre des engagements aujourd'hui. En revanche, il est d'accord sur le principe qu'une étude est nécessaire, et ceci avant qu'une catastrophe intervienne. Cette étude se justifie particulièrement par le besoin d'une vision globale, que l'EPTB est en mesure d'apporter, ainsi que le besoin de se fixer des objectifs.

M. PECQUERY approuve, en soulignant que les informations fournies par l'état des lieux seraient suffisantes pour définir les territoires à étudier, mais que les limites se font sentir au niveau budgétaire.

Melle AGOGUÉ attire l'attention sur le fait que le territoire pourrait être découpé en sous bassin pour programmer les tranches d'études sur plusieurs années et ainsi réduire les charges annuelles.

M. AUBRY est favorable à la hiérarchisation de l'action sur des secteurs plus ou moins prioritaires. Sur ce point, Melle AGOGUÉ rappelle que le travail réalisé en interne n'est qu'un état des lieux, et pas un diagnostic. Par ailleurs, l'étude globale de bassin versant réalisée en 1997 a donné de grandes orientations mais n'avait pas une vocation opérationnelle.

M. BIGNON suggère qu'un même bureau d'études soit recruté pour réaliser les différentes tranches, mais qu'il soit bien précisé dans le marché que cette programmation s'échelonne, par exemple, sur 5 ans par sous bassin, avec une vision à l'échelle du bassin de la Bresle.

M. AUBRY est favorable au découpage de l'étude en tranches, mêmes pour de simples raisons de faisabilité. Il rappelle que la vocation de l'Institution est bien une vocation d'étude.

M. SÉNÉCAL propose alors de se rapprocher des communes dès à présent pour savoir si elles sont intéressées.

Melle BERNIZET rappelle que l'Institution n'étant pas encore clairement positionnée sur cette question de maîtrise d'ouvrage, il est difficile pour les services d'aller à la rencontre des collectivités locales.

M. SÉNÉCAL se dit favorable au principe que l'Institution soit maître d'ouvrage de ces études.

M. BIGNON s'inquiète pourtant des secteurs où un EPCI compétent existe mais où les études n'ont pas été réalisées.

Melle AGOGUÉ précise qu'au maximum, il faut effectivement envisager l'intervention de l'Institution sur ces secteurs, ce qui nous amène à une superficie de 511 km², soit 511 000 €. De plus, il faut s'assurer du débouché des études vers des travaux, qui seraient portés par d'autres acteurs que l'Institution.

Mme GAOUYER soumet l'idée que les collectivités locales délèguent leur compétence à l'Institution le temps nécessaire à la réalisation des études. Le temps utilisé à la réalisation des études servirait aussi à négocier la réalisation des travaux par les collectivités bénéficiaires.

Mme MARQUET s'interroge sur l'apport du diagnostic du SAGE sur ces questions.

Melle BERNIZET répond que le thème des ruissellements sera traité dans l'état initial du SAGE. De plus, la cartographie des zones à aléa érosif élevé provoquant une altération de la ressource en eau est une des cartographies possibles du PAGD. Les résultats des études réalisées par l'Institution seraient donc repris dans le SAGE.

Le Conseil tombe d'accord sur le principe que l'Institution soit maître d'ouvrage des études concernant l'aménagement des bassins versants pour la lutte contre le ruissellement. Cette délibération de principe permettra d'aller démarcher les collectivités concernées.

Contractualisation

Melle AGOGUÉ rappelle que l'Institution anime le Contrat d'objectifs de gestion de l'eau de la Bresle, qui arrive à échéance en décembre 2010.

Pour la seconde génération de contrats, il semble intéressant de pouvoir associer les maîtres d'ouvrage picards à une démarche similaire, qui favorise les échanges d'expérience. Un outil envisageable serait un contrat global pour l'eau, financé par l'Agence de l'eau dans le cadre de son IX^{ième} programme.

Le Conseil décide de demander l'avis de l'Agence de l'eau sur ce point.

7. Cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN)

La campagne CIPAN 2009 a plutôt bien fonctionné cette année en partie grâce aux conditions climatiques favorables. L'opération n'étant pas terminée, un bilan d'étape est exposé :

au 07 octobre, 60 conventions (2 dans l'Oise, 17 dans la Somme et 41 dans la Seine-Maritime) ont été contractées (ou sont en cours) depuis le 2 juillet, ce qui représente environ 1 036 ha (43 ha dans l'Oise, 308 ha dans la Somme et 685 ha en Seine-Maritime) pour un montant d'environ 13 000 €, à raison de 12,54 €/ha (pour un budget plafonné à 15 000€).

Comparativement, durant la campagne 2008, 673 ha de CIPAN implantés sur l'ensemble du bassin versant, avaient été aidés par l'Institution Bresle pour un montant de 8 450€.

Mme GAOUYER se demande pourquoi si peu de CIPAN sont implantées dans l'Oise.

Melle BERNIZET tente d'apporter une réponse en expliquant que plusieurs facteurs se cumulent :

- seul 1/13^{ème} du bassin versant de la Bresle se situe dans l'Oise ;
- ce n'est que la deuxième année que les agriculteurs de l'Oise (de même pour la Somme) sont sollicités pour l'opération CIPAN soutenue par l'Institution (4^{ème} année pour les seino-marins) ;
- la mise en application du 4^{ème} programme d'action de la directive nitrates contraint les agriculteurs de l'Oise à justifier la couverture de 70% de leur SAU (=surface agricole utile) en hiver, à l'échelle de leur exploitation, avant de pouvoir être subventionné sur les 30% restants.

L'aide accordée aux agriculteurs pour cette opération sera versée avant la fin de cette année : un bilan final sera exposé lors du prochain CA.

8. Animations « nature » 2009

Point sur les animations 2009.

Le bilan des animations est très positif puisqu'au total, 109 animations « nature » ou « pêche » (plus de 2000 personnes concernées) ont été dispensées par/ou à l'initiative de l'Institution au cours de l'année scolaire 2008/2009 (été 2009 compris). A titre comparatif, 62 animations (1411 personnes concernées) avaient été réalisées au cours de l'année 2007/2008.

M. FORGEOIS indique qu'un tableau annexé à l'ordre du jour du présent CA, récapitule toutes les animations effectuées.

Les principaux partenariats (CPIE, CG80, Festival de l'Oiseau, Inspection Académique 76...) sont d'ores et déjà relancés pour l'année 2009/2010.

Reconduction du partenariat avec le CPIE Vallée de Somme.

M. FORGEOIS explique que la convention qui lie l'Institution au CPIE Vallée de Somme doit être renouvelée, comme en début de chaque année scolaire. Cela permet de faire intervenir les animateurs du CPIE pour le compte de l'Institution dans le cadre du projet d'animations « Au fil de la Bresle ».

Le Conseil accepte, à l'unanimité, la reconduction du partenariat avec le CPIE Vallée de Somme, et accepte les tarifs 2009/2010. Ces derniers restent inchangés : 163 € la ½ journée et 257 € la journée. De plus, l'Institution continuera de demander une participation aux destinataires de ces animations à hauteur de 20% de leur coût réel (hors frais de déplacement), les 80% restants à la charge de l'Institution.

9. Point sur l'évolution de la pêche associative

MM. PECQUERY et FORGEOIS expliquent les difficultés rencontrées par l'Institution et son animateur pour développer la pêche associative en vallée de la Bresle (simplification de la réglementation, développement des accords de réciprocité ...), et s'accordent à dire que les FDPPMA 76 et 80 ont un rôle prépondérant dans ces actions. M. FORGEOIS précise que les Fédérations développent des moyens conséquents pour mener à bien ces missions, avec notamment l'embauche d'un animateur pêche dans chaque département.

Ainsi, les missions confiées au (à la) nouvel(le) animateur(trice) de l'Institution seront davantage recentrées sur l'animation nature et pêche plutôt qu'en matière de pêche associative et de tourisme pêche.

10. Changement de locaux de l'Institution

M. PECQUERY rappelle les démarches engagées auprès de la commune d'Aumale pour changer de locaux et déménager dans l'aile opposée du château.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 60 000 €. Sont compris : la réinstallation partielle ou totale des systèmes électriques, plomberie/chauffage et le gros œuvre. La main d'œuvre étant incluse (intervention du chantier d'insertion).

Pour rappel, le chantier avait été chiffré à plus de 150 000 € par les services du CG76 en 2007.

La commune doit nous transmettre très prochainement la valeur des charges inhérentes à l'occupation de ces locaux (environ 4 000 € pressentis dans un courrier du 4 juin 2009), ainsi que l'échéancier de remboursement des travaux par l'Institution (4 à 5 années).

M. LION, le Maire d'Aumale doit négocier un prolongement de la convention entre la Maison de retraite (propriétaire) et la commune (gestionnaire). Une durée de 10 ans supplémentaires devrait être arrêtée (soit fin de la convention en décembre 2026).

M. MAQUET indique que l'opportunité qui se présente à l'Institution semble être un bon compromis tant sur le plan financier que géographique (pas de changement d'adresse).

M. DALE précise qu'il convient de bien inscrire les dépenses inhérentes à la restauration des locaux sur la ligne budgétaire relative à des travaux.

Au vu du caractère urgent de cette opération, le Conseil d'administration autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que des travaux soient engagés dès que les conditions et les modalités de leur mise en œuvre (citées plus haut) auront été clairement arrêtées par la commune et satisferont aux exigences évoquées lors de ce Conseil. Par conséquent, il n'est plus nécessaire d'explorer d'autres pistes de location dans la vallée.

11. Autres

Contrat groupe d'assurance collective : mise en concurrence

Le Président Pecquery présente aux membres du CA la proposition du Centre de gestion 76 concernant la mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurance collective (courrier en annexe de l'ordre du jour du CA).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la proposition du Centre de gestion de la fonction publique territoriale 76, le Conseil autorise le Président à :

- *prendre toutes les dispositions nécessaires pour recourir au contrat d'assurance des risques statutaires,*
- *charger le Centre de gestion de la fonction publique territoriale 76 de souscrire pour le compte de l'Institution, des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,*
- *signer les conventions d'assurance.*

Arrêtés d'utilisation des véhicules personnels et ordres de missions permanents pour 2009

 *Le Conseil d'administration de l'Institution autorise le Président de l'Institution à signer des ordres de mission permanents faisant fonction itinérante en faveur des agents de l'Institution afin qu'ils puissent se déplacer librement au sein des 3 départements (OISE, SEINE-MARITIME, SOMME) constitutifs du bassin versant de la Bresle dans le cadre de leur mission pour l'année 2010.*

 *Le Conseil d'administration de l'Institution autorise le Président de l'Institution à signer des arrêtés permettant aux agents de l'Institution d'utiliser leurs véhicules personnels à des fins exceptionnelles (absence de véhicule de service) afin qu'ils puissent se déplacer dans le cadre de leurs missions dans la limite de 10 000 km/an par véhicule, pour l'année 2010.*

ACMO

Le Conseil d'administration autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour désigner dans les plus brefs délais le nouvel ACMO de l'EPTB Bresle suite au départ de M. FORGEOIS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président PECQUERY, après avoir remercié les participants, clôt la séance.